

**COMMUNIQUE DE LA MISSION D'OBSERVATION DE LA FRANCOPHONIE  
A L'OCCASION DES ELECTIONS LEGISLATIVES ANTICIPEES  
DU 14 OCTOBRE 2007 AU TOGO**

Dans le cadre de son accompagnement du processus de mise en œuvre de l'Accord Politique Global (APG) signé le 20 août 2006, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a déployé une mission d'observation à l'occasion des élections législatives anticipées du 14 octobre 2007.

Cette mission, dépêchée par le Secrétaire Général de la Francophonie, SEM Abdou DIOUF et conduite par M. Gérard LATORTUE, ancien Premier Ministre de Haïti, était composée de 22 membres dont des parlementaires, des personnalités politiques, des responsables d'institutions et des experts de 11 Etats et Gouvernements de l'espace francophone. La mission d'observation de la Francophonie a déployé 10 équipes dans les 5 régions du Pays et une équipe auprès de la Cour Constitutionnelle.

Le cadre de travail et le mandat de la mission se fondent sur les principes et les paramètres de l'observation électorale consignés dans la Déclaration de Bamako. La mission d'observation a été précédée de différentes missions techniques exploratoires, qui ont permis d'évaluer la préparation des élections et de recueillir des informations sur le contexte politique, juridique et institutionnel, suite à la décision du Conseil permanent de la Francophonie de maintenir sous examen le Togo, depuis les événements de 2005.

Dans la perspective du scrutin, la mission a eu différents contacts avec les autorités togolaises notamment la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) et la Cour constitutionnelle. Elle a également rencontré les acteurs politiques et ceux de la société civile ainsi que les partenaires internationaux du Togo. Ces contacts se sont poursuivis jusqu'au jour du scrutin et au-delà.

Durant son séjour, la mission a relevé que :

- 1- la campagne électorale s'est déroulée dans le calme et la sérénité. Les différents candidats ont librement et en toute sécurité fait campagne sur l'étendue du territoire national ;
- 2- pendant la période de la campagne, les candidats ont eu un libre accès aux médias publics et privés sur la base des procédures et modalités définies et rendues publiques par la HAAC ;

- 3- l'Administration a observé une stricte neutralité pendant la période de la campagne ;
- 4- les acteurs politiques ont maintenu un esprit de consensus et de concertation, qui a facilité la poursuite du processus électoral conformément à l'APG.

Pendant le scrutin et dans les bureaux de vote qu'elle a visités, la mission de la Francophonie a noté :

- 1- la forte participation, la patience et la détermination des électrices et électeurs togolais, qui ont voté dans le calme, la sérénité et en toute liberté ;
- 2- la mobilisation des femmes et des jeunes qui ont fait preuve d'un sens élevé de civisme ;
- 3- un déploiement satisfaisant du matériel et des documents électoraux ;
- 4- un bon fonctionnement des bureaux de vote, à l'exception des quelques difficultés rencontrées par certains membres, reflétant des lacunes dans leur formation ;
- 5- le respect du secret du vote ainsi que le dépouillement public, qui ont favorisé la transparence et la crédibilité du scrutin ;
- 6- la sérénité des membres des bureaux de vote ;
- 7- la présence efficace et discrète des agents de la Force de Sécurisation des Elections Législatives 2007 (FOSEL) ;
- 8- la présence en nombre des observateurs nationaux et internationaux, qui a rassuré les électeurs ;

Dans les bureaux de vote visités, la mission a néanmoins constaté :

1. dans de nombreux cas, l'insuffisance des timbres d'authentification des bulletins, qui a provoqué la suspension momentanée du vote ;
2. dans certains cas, l'absence de quelques membres et de délégués des candidats ;
3. dans certains centres de vote, la difficulté éprouvée par des électeurs de retrouver leur bureau de vote, en raison de la détérioration partielle des listes affichées ou du transfert de certains bureaux de vote insuffisamment porté à la connaissance des électeurs.

Au regard des constats ainsi effectués, la mission a conclu que les problèmes relevés ci-dessus ne sont pas de nature à entacher significativement la régularité, la transparence et donc la crédibilité du scrutin.

Compte tenu de ce qui précède et dans la perspective des prochaines échéances électorales, la mission recommande :

- 1- le renforcement des capacités de la CENI, afin de lui permettre de mieux former les membres des bureaux de vote dans le domaine de la gestion des bureaux de vote ;
- 2- le renforcement des capacités de la CENI dans le domaine de la gestion des informations et de la communication avec ses démembrements ;
- 3- à l'endroit des partis politiques, la formation des délégués des candidats affectés dans les bureaux de vote ;
- 4- de prendre les mesures utiles afin d'anticiper tout manque du matériel nécessaire au bon déroulement du scrutin ;
- 5- à l'endroit de la CENI et de la Cour Constitutionnelle, de s'inscrire dans l'esprit des avancées réalisées dans l'accomplissement de leurs importantes missions respectives.
- 6- aux acteurs politiques, le maintien de l'esprit de concertation et de dialogue et, par conséquent, le respect des choix exprimés par le Peuple Togolais en privilégiant la voie du recours légal en cas de contestation.

La mission de la Francophonie se félicite de l'engagement exprimé par tous les acteurs togolais à mettre en œuvre l'Accord Politique Global, notamment par la tenue des élections législatives anticipées. A cet égard, elle salue l'action déterminante de la facilitation dans le processus de réconciliation nationale et tout particulièrement le rôle joué dans l'apaisement du processus électoral.

La mission remercie les autorités, les acteurs politiques et le peuple togolais de la confiance qu'ils ont toujours manifestée à l'endroit de la Francophonie.

Sensible à l'esprit de collaboration et de concertation qui a régné pendant son séjour et qui s'est traduit par de nombreuses concertations et échanges permanents d'informations, la mission de la Francophonie tient à exprimer ses vifs remerciements aux Partenaires internationaux du Togo.

A l'issue de cette mission, un rapport sera soumis au Secrétaire Général.

Lomé, le 16 octobre 2007